



La Rochelle, le 30 Janvier 1998

Station de la Rochelle - l'Hourmeau

Place du Séminaire - Boîte Postale n°7
17137 L'HOUMEAU
Tél. 33 (0)5 46 50 94 40
Fax 33 (0)5 46 50 93 79

Monsieur l'Administrateur en Chef
des Affaires Maritimes

Direction Régional des Affaires
Maritimes d'Aquitaine

33074 Bordeaux

Objet : La pêche à la civelle en Sèvre Niortaise

V/réf. : Votre courrier 822/DRAM du 17 septembre 1997

N/réf. : JPL/0147

Monsieur le Directeur,

Dans votre courrier référencé ci-dessus vous demandez l'avis technique de l'IFREMER concernant le renouvellement de la pêche à la civelle au grand tamis en Sèvre Niortaise.

L'utilisation d'un tamis à civelle de 3 m de large, 1 m de hauteur, 5 m de poche et 7 m de chaussette présente des avantages et des inconvénients.

La mise en place d'une grande chaussette de 7 m favorise effectivement la qualité du produit pêché, mais cet avantage pourrait être du même ordre sur un tamis de 1,30 m de diamètre.

En fait, il faut savoir que la civelle qui remonte dans un estuaire suit le front de la marée dynamique et est, de plus, en faible concentration. Les pêcheurs, pour ne pas perdre de temps à cause de la courte période de passage journalier de la civelle et de sa faible concentration, relèvent peu souvent leurs tamis au cours d'une sortie, d'où une mauvaise qualité du poisson resté trop longtemps dans un engin normal (sans chaussette) entre deux relèves. Ils préfèrent utiliser de grands tamis avec une grande chaussette pour éviter le phénomène de refoulement qui se produit à l'entrée d'un petit tamis, et pêcher plus.

L'inconvénient de ce type de matériel est que les prises accessoires liées au petit maillage du tamis ne peuvent ressortir d'un engin aussi long. De plus, au regard de la largeur de la Sèvre Niortaise qui est inférieure à 100 m à l'embouchure, et avec 2 fois 3 m² de tamis dressé sur leur navire, les pêcheurs ont un impact très important sur cette ressource déjà surexploitée.

Par conséquent, pour avoir un poisson de qualité ce n'est pas la taille de l'ouverture qui est le plus important. En effet, la mise en place d'une chaussette de 7 m qui évite le refoulement, sur des tamis dressés de 1,30 m de diamètre aurait les mêmes avantages. Cependant, dans ce cas se pose le problème des prises accessoires qui ne peuvent ressortir. D'où la recommandation d'une ouverture à l'arrière pour leur évacuation, ou d'un filtre dans l'ouverture qui crible la civelle avec obligation de rejeter, lors de la relève, les prises accessoires retenues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Ph Moguedet
Responsable du laboratoire
« Ressources Halieutiques »

Copie : DRV/RH-D
DDAM La Rochelle